



PRÉFET DE L'AVEYRON

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique suivant une demande d'autorisation environnementale est organisée sur le territoire de la commune de Bozouls, siège de l'enquête, pour une durée de 39 jours consécutifs du **lundi 28 novembre 2022, à partir de 14h00 au jeudi 05 janvier 2023, jusqu'à 17h30**, suite à la demande de la société Biever d'installer une unité de méthanisation, sur la commune de Bozouls.

Le projet est soumis à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement aux rubriques suivantes : n° 3532 et 2781-2.a (autorisation) ; 2,1,5,0 ; 1.1.1.0 et 1.3.1.0 (déclaration).

Le dossier soumis à enquête publique, accompagné des avis émis et d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de Bozouls, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique et les avis recueillis pendant l'instruction sont mis en ligne et accessibles, depuis le site internet de la préfecture (www.aveyron.gouv.fr), à la rubrique « publications/consultations du public/enquêtes publiques/en cours ».

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès de la préfecture de l'Aveyron. Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès du responsable du projet, M. Thierry Cabrolier, président de la SAS BIEVER, mail : fcabrolier@wanadoo.fr, Tel : 06 43 59 39 18.

Les observations et les propositions peuvent être recueillies :

- de façon manuscrite, sur le registre d'enquête, déposé à la mairie de Bozouls
- par voie dématérialisée, via l'adresse mail dédiée : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr
- par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Bozouls, siège de l'enquête : Monsieur Jean-Marie MAUREL, commissaire enquêteur - 2, Place Mairie
12 340 Bozouls.

Le tribunal administratif de Toulouse a nommé Monsieur Jean-Marie MAUREL en qualité de commissaire enquêteur. Il effectuera des permanences à la mairie de Bozouls, aux jours et heures suivantes :

- mercredi 30 novembre 2022, de 14h00 à 17h00
- jeudi 15 décembre 2022, de 14h00 à 17h00.
- Jeudi 05 janvier 2023, de 14h30 à 17h30.

Toute personne peut, à cette occasion, formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Ne seront pris en compte, que les observations laissées sur les adresses numériques à disposition et les courriers, parvenus au siège de l'enquête, entre le lundi 28 novembre 2022, à partir de 14h00 et le jeudi 05 janvier 2023, jusqu'à 17h30.

Les observations manuscrites, figurant dans le registre d'enquête et reçues en mairie, sont tenues à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de Bozouls.

Les observations numériques sont consultables sur le site internet <https://www.aveyron.gouv.fr>

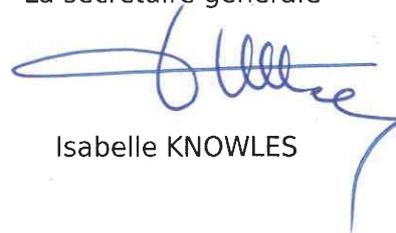
Ces observations sont également communicables, pendant toute la durée de l'enquête, à toute personne qui en fait la demande. Les frais de reprographie ou de mise sur support informatique sont à ses frais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Bozouls, à la préfecture de l'Aveyron (DCPPAT-BEDD) ainsi que sur le site internet des services de l'État (www.aveyron.gouv.fr), pendant un an, à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet statuera sur la demande par arrêté préfectoral, la décision sera soit une autorisation assortie de prescriptions, soit un refus.

Rodez le **28 OCT. 2022**

Pour le préfet de l'Aveyron
La secrétaire générale



Isabelle KNOWLES